

Département des affaires indiennes.

Bande d'Assabaska N° 35 C, Man. (N° 211)

En compte avec le département des affaires indiennes.

Service.	Doit.	Avoir.
	\$ c.	\$ c.
J. Robinson, moitié de l'amende pour vente de liqueurs.....		40 00
Commission sur perceptions portée au crédit du fonds d'adm. des terres des sauv.	2 40	
Balance le 30 juin 1895.....	37 60	
	40 00	40 00
Balance le 30 juin 1895, reportée.....		37 60

Réserve 38 C "Les Dalles", rivière Winnipeg (N° 212).

By E. McColl, moitié de l'amende pour vente de liqueurs.....		25 00
Bande du Portage-du-Rat, montant crédité à cette bande par erreur.....		37 60
Commission sur perceptions portée au crédit du fonds d'adm. des terres des sauv.	1 50	
Balance le 30 juin 1895.....	61 10	
	62 60	62 60
Balance le 30 juin 1895, reportée.....		61 10

Réserve des Muscowpetungs 80 (N° 213)

Perceptions sur permis de coupe de foin.....		22 00
Tinning et Hoskins, thé et tabac.....	22 00	
	22 00	22 00

Réserve de Pasquah 79, T.N.-O., (N° 214)

Perceptions sur permis de couper du foin.....		3 00
Tinning et Hoskins, thé et tabac.....	3 00	
	3 00	3 00

Lac Seton, C.-B. (N° 215).

Ventes de bois.....		50 00
Commission s. perceptions portée au crédit du fonds d'adm. des terres des sauv.	5 00	
Balance le 30 juin 1895.....	45 00	
	50 00	50 00
Balance le 30 juin 1895, reportée.....		45 00

Réserve de Keesickouse 66 (N° 216)

Amende pour vente de liqueurs.....		25 00
Commission s. perceptions portée au crédit du fonds d'adm. des terres des sauv.	1 50	
Balance le 30 juin 1895.....	23 50	
	25 00	25 00
Balance le 30 juin 1895, reportée.....		23 50